



PAR COURRIEL

Québec, le 3 décembre 2024

Monsieur Patrick Eccles  
Directeur général  
APER Santé et Services sociaux  
2120, avenue Victoria, bureau 160,  
Greenfield Park (Québec) J4V 1M9  
[peccles@aper.qc.ca](mailto:peccles@aper.qc.ca)

**Objet : Demande en lien avec les augmentations salariales**

Monsieur le Directeur général,

La présente fait suite à votre correspondance du 19 novembre dernier, concernant les paramètres généraux d'augmentation salariale du personnel d'encadrement et le calendrier des travaux s'y rattachant.

Vous y demandez à quel moment les associations de cadres seront rencontrées afin de recevoir les augmentations salariales rétroactivement au 1<sup>er</sup> avril 2023 ainsi que leurs modalités d'application.

Comme mentionné dans nos précédentes correspondances, les représentants du gouvernement doivent consulter les associations de cadres, hors-cadre et assimilés dans les secteurs public et parapublic préalablement à la détermination ou à la modification des conditions de travail.

L'objectif demeure que les discussions avec les associations représentatives puissent s'amorcer dès que possible, notamment pour le volet des paramètres généraux d'augmentation salariale.

... 2

Nos équipes continuent de préparer cette consultation, en concertation avec les différents secteurs. Soyez assurés que vous serez bientôt invités à nous partager les enjeux qui préoccupent vos membres ainsi que vos demandes.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur général, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le secrétaire adjoint et négociateur en chef adjoint,



Reda Diouri

- c. c. M. Richard Deschamps, sous-ministre associé, ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS)
- M. Louis Bourcier, directeur principal des conditions de travail – cadres et salariés du réseau et hors établissement, MSSS
- M. Alexandre Ferland, directeur général de la rémunération globale, Bureau de la négociation gouvernementale, Secrétariat du Conseil du trésor